



« Pour UNITE SGP POLICE, être au côté des victimes dans le procès des attentats du 13 novembre 2015 était naturel », déclare Grégory JORON, Secrétaire Général.

UNITE SGP POLICE a tenu à être aux côtés des victimes et des familles des victimes parmi lesquelles les policiers qui ont été personnellement touchés par les attentats du 13 novembre 2015.

Il s'est donc constitué Partie Civile devant la Cour d'Assises de Paris, spécialement composée.

Une initiative légitime et digne qui n'a suscité aucune contestation

Le Syndicat **UNITE SGP POLICE** sera toujours, quoiqu'il en coûte, aux côtés des policiers, de ceux qui ont choisi de porter l'uniforme au service de tous les citoyens, sans distinction.